

**Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Automne 2018**

POL 1000-40 PROBLÈMES POLITIQUES CONTEMPORAINS

Professeurs : Jean-Pierre Beaud
Téléphone : 514-987-3000, poste 3033
Bureau : N-8240
Disponibilité : sur rendez-vous
Courriel : beaud.jean-pierre@uqam.ca
Jean-Guy Prévost
Téléphone : 514-987-3000, poste 4580
Courriel : prevost.jean-guy@uqam.ca

DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Initiation à l'analyse des grands problèmes politiques actuels à travers l'étude de leurs principaux fondements et de leur dimension conflictuelle. Ouverture à une compréhension élargie de la réalité et de l'action politiques contemporaines. Une attention particulière sera accordée à la question des rapports hommes-femmes suite à l'apport du féminisme. Ce cours se donne en principe par deux professeurs qui travaillent en équipe et font intervenir, le cas échéant, des conférenciers.

ORGANISATION DU COURS

Le cours est structuré autour d'une série de leçons organisées en sections, portant sur des thématiques distinctes, et de lectures préparatoires ou complémentaires, visant à approfondir la réflexion. À cette fin, plusieurs collègues du département de science politique de l'UQAM et de l'extérieur de l'UQAM (Concordia) viendront nous présenter une conférence sur leur domaine privilégié de recherche ou d'enseignement. Cette année, nous débuterons par une leçon portant sur la sécurité internationale, puis nous aborderons la question de la politisation vue sous l'angle des enjeux environnementaux et de la normativité statistique, poursuivrons avec trois leçons consacrées aux inégalités, au travers d'un regard anthropologique et sociologique, d'un regard politico-féministe et d'un regard politico-économique. Nous nous pencherons ensuite sur une question qui taraude la politique aujourd'hui : peut-on faire de la politique autrement? Seront analysés aussi bien la participation politique des jeunes, les États-Unis de Trump que le populisme (avec une attention particulière portée au cas italien). Enfin, nous reviendrons sur le thème de la mondialisation, évoqué lors de la première leçon. Notre regard portera sur la Grèce et sur les aspects souvent négligés de la mondialisation audiovisuelle.

Il est attendu, de la part des étudiantes et étudiants, une préparation adéquate, s'appuyant sur la lecture préalable du ou des textes attachés à chaque leçon, ainsi qu'une attention soutenue, pouvant se traduire par des questions ou des interventions pertinentes. Une page Moodle (<http://www.moodle.uqam.ca/>) a été créée aux fins du cours. Les informations pertinentes au déroulement du cours y sont rassemblées. On y trouvera également les textes correspondant aux différentes leçons.

PLAN DES SÉANCES ET ÉCHÉANCES

1. **6 septembre** : Mot de bienvenue du directeur du Département de science politique, Christian Deblock, et du directeur des programmes de premier cycle, Vincent Romani. Introduction générale; présentation du plan de cours, des différentes conférences et des modalités d'évaluation; normes de référencement et de présentation des travaux (Jean-Pierre Beaud)

LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

2. **13 septembre** : Sécurité et (in)sécurité en Asie de l'Est (Ting-Sheng Lin)

POLITISATION ET NORMATIVITÉ

3. **20 septembre** : La politisation : politique et politisation (Jean-Pierre Beaud); la politisation des enjeux environnementaux (Caroline Patsias)
4. **27 septembre** : La mise en nombres du monde (Jean-Pierre Beaud)

LES INÉGALITÉS

5. **4 octobre** : Les inégalités, une lecture anthropologique et sociohistorique (Jean-Pierre Beaud)
6. **11 octobre** : Penser l'égalité et les inégalités entre les femmes et les hommes : l'apport du féminisme (Chantal Maillé, Université Concordia)
7. **18 octobre** : *examen de mi-session et remise du 1^{er} compte rendu*
8. **25 octobre** : *semaine de lecture*
9. **1er novembre** : Les inégalités croissent-elles et pourquoi? Autour du livre de T. Piketty, *Le Capital au XXI^e siècle* (Jean-Guy Prévost)

LA POLITIQUE AUTREMENT?

10. **8 novembre** : Les jeunes et la participation politique (Allison Harell)
11. **15 novembre** : Peut-on penser le populisme? (Jean-Guy Prévost)
12. **22 novembre** : Trump et les résultats des élections américaines de 2018 (Frédéric Gagnon)

ASPECTS DE LA MONDIALISATION

13. **29 novembre** : La crise grecque : délinquance économique ou échec de l'Europe ? (Jean-Guy Prévost)
14. **6 décembre** : Une autre mondialisation audiovisuelle (Romain Lecler)
Remise du deuxième compte rendu de lecture.
15. **13 décembre** : *examen final*

ÉVALUATION

L'évaluation portera sur deux examens en classe et sur un compte rendu critique de lecture.

Chaque examen comptera pour 33% et portera sur l'ensemble de la matière du cours, c'est-à-dire les leçons elles-mêmes et les lectures d'accompagnement. Il comportera des questions brèves et des questions appelant de courts développements. La possession de tout document ou appareil électronique pendant un examen est strictement interdite et fera l'objet d'une plainte auprès du comité de discipline facultaire.

En ce qui concerne les comptes rendus critiques de lecture, deux séries de textes et deux dates de remise ont été fixées : le 18 octobre et le 6 décembre. Les comptes rendus devront être remis **au plus tard** au moment du cours. Seule la meilleure note sera retenue. Le compte rendu critique retenu comptera donc pour 34% de la note finale.

De façon générale, les critères d'évaluation sont liés aux objectifs du cours et de la formation universitaire. Seront évaluées : la capacité de synthèse (concision, rigueur, cohérence), la capacité d'analyse manifestée (définition des concepts clés, présentation des diverses dimensions du problème analysé : thèses, points de vue, etc.), la qualité de la lecture (le degré d'attention accordé au texte) ou de la recherche effectuée (pertinence et utilité des références complémentaires), la qualité de l'écriture et de la présentation (orthographe, syntaxe, structure de l'exposé, etc.) et la conformité aux normes et règles de référencement.

Les comptes rendus devront être dactylographiés, à interligne et demi, et compter entre 800 et 1000 mots (il faudra indiquer le nombre de mots à la fin du texte; le défaut de se conformer à cette exigence entraînera une perte de 2%). Le site Infosphère du Service des bibliothèques de l'UQAM contient toute l'information pertinente aux normes de référencement (voir notamment la page «Évaluer et citer ses sources» : http://www.bibliothèques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module7/citer.html). Le défaut de se conformer aux normes en vigueur pourra entraîner jusqu'à 10% de pénalité sur un travail. Les travaux devront, bien sûr, respecter les règles de présentation d'un travail universitaire et, notamment, comporter une page-titre conforme au modèle uqamien. Le non-respect des normes de présentation pourra entraîner jusqu'à 5% de pénalité. De la même manière, la qualité linguistique du texte (orthographe et syntaxe) sera évaluée à hauteur de 10%.

Enfin, tout retard dans la remise d'un compte rendu entraînera une pénalité de 5% par jour.

Quelques conseils pour la rédaction du compte rendu critique

Commençons par distinguer les trois phases du travail: la *compréhension* du texte choisi, la *préparation* du compte rendu et la *rédaction* proprement dite.

A) La compréhension:

1- Il est avant tout nécessaire de lire le texte avec attention. Faites-en d'abord une première lecture intégrale, de façon à vous en faire une idée générale. Puis, reprenez l'introduction et la conclusion, ainsi que le début et la fin de chaque partie, et cherchez à saisir la logique de la démarche de l'auteur-e; relisez les passages qui vous ont semblé confus ou importants lors de la première lecture. Vous devriez alors être en mesure de dégager les idées centrales du texte, sa structure et son articulation.

2- Encore faut-il que ces lectures soient faites méthodiquement: a) lisez un crayon à la main, en soulignant ou en notant; relevez les phrases qui vous semblent importantes; indiquez vos incompréhensions de façon à pouvoir y revenir; b) accordez une attention particulière aux titres et sous-titres, aux débuts et fins des parties et des sous-parties; c) essayez de dresser un plan détaillé du texte et tentez d'en résumer en quelques phrases l'idée centrale.

B) La préparation:

Rappelons d'abord qu'un compte rendu n'est pas un simple résumé, encore moins une suite de citations mises bout à bout, surtout pas un plagiat.

Préparer un compte rendu, c'est d'abord essayer de présenter de façon personnelle et synthétique – mais fidèle – le contenu du texte. Quel est l'objet du texte? Que veut montrer l'auteur-e? De quoi cette personne cherche-t-elle à nous convaincre? Comment le problème est-il posé? Peut-on dégager une ou des hypothèses? Quel est le cadre théorique utilisé? Quels sont les principaux concepts? Comment sont-ils définis? Contre quoi et, éventuellement, contre qui écrit l'auteur-e? Comment s'y prend l'auteur-e pour défendre son point de vue? Quels sont ses arguments? Sa logique? Les techniques utilisées? Les conclusions du texte?

Il s'agit donc essentiellement d'*expliquer* le texte.

Il s'agit aussi, dans un deuxième temps, de le *commenter* et de le *discuter* brièvement.

À cet égard, il est utile de connaître les thèses avancées par d'autres auteur-e-s sur la même question (même si vous ne lisez pas les textes de ces auteur-e-s, plusieurs vous seront présentés dans le cadre du cours). Si l'auteur-e du texte dont on fait le compte rendu cite ces auteur-e-s, il est aisé de remonter aux sources et d'en prendre connaissance. Une fois en possession de ces renseignements, il devrait vous être (un peu) plus facile de prendre une certaine distance vis-à-vis du texte retenu et de préciser vos points d'accord et de désaccord avec la thèse défendue.

C) La rédaction:

1- Au début de votre texte, indiquez la référence bibliographique du texte choisi.

2- La première partie du compte rendu est l'introduction. Celle-ci devrait répondre à trois questions: a) quel est le sujet général du texte? b) quelle est la question ou le problème qui amène l'auteur-e à écrire sur ce sujet? c) quelle est la thèse particulière défendue par l'auteur-e, autrement dit, que cherche à démontrer cette personne dans ce texte?

3- La deuxième partie est le développement. Vous devriez alors: a) expliciter de façon plus détaillée la thèse de l'auteur-e et ce qui l'accompagne (concepts, hypothèses, cadre théorique, ...) ; b) présenter les arguments qu'utilise l'auteur-e pour soutenir cette thèse; c) présenter les points de vue que l'auteur-e juge erronés ou insuffisants ainsi que les raisons qui l'amènent à en juger ainsi; d) illustrer ces trois points en recourant à des exemples, de façon à ce que votre compte rendu soit compréhensible pour quelqu'un qui n'a pas lu l'ouvrage. Vous serez amené à citer quelquefois l'auteur-e: n'abusez cependant pas des citations et respectez les règles de référencement touchant leur emploi.

4- La dernière partie est la conclusion critique. C'est la partie la plus complexe, parce que vous manquerez probablement de points d'appui. Dans les cas qui nous occupent, la façon la plus aisée consiste à comparer le point de vue de l'auteur-e à celui d'auteur-e-s présentant des thèses rivales et à indiquer, en motivant votre opinion, lequel vous apparaît le plus juste.

5- Une fois cette rédaction terminée, laissez reposer votre texte quelques jours. Relisez-le et essayez de remédier aux inévitables défauts qu'il contiendra.

6- Procédez enfin à une révision orthographique, syntaxique et stylistique.

Jean-Pierre Beaud
Jean-Guy Prévost

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, est ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître les heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12^e ou à la 13^e semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 28 mars et le 10 avril 2016 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.

Nouveauté à compter de l'hiver 2016

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans la 12^e ou 13^e semaine du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au : W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel - FSPD UQAM